

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Date de réception :	Dossier complet le : 24/01/2019	ironnementale	N° d'enregistrement :
	Création d'un poste de refoulement des ea	1. Intitulé du proje aux usées rue de Runavale		le Penmarch
	2. Identification du (c	ou des) maître(s) d'ouvrage	e ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
	2.1 Personne physique Nom TANTER	Prénom	BAYNALD	
		Communauté de Commun Raynald TANTER, Préside		
	habilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET 2 4 2 9 0 0 7 0		Forme juridique	Communauté de Communes
	Joignez o	à votre demande l'anne	exe obligatoire	n°1
	3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau din	des seuils et critères annex mensionnement correspond		22-2 du code de l'environnement et
	14.Travaux, ouvrages et	Préciser les éventuelles rubr	riques issues d'au	s seuils et critères de la catégorie utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) orale, voir annexes et plans.
The same		Système d'assainissement s lu sens du code de l'urbanis		ande littorale, espace remarquable
	CONTROL OF	4. Caractéristiques générale	es du projet	
	Doivent être annexées au présent formulai		a rubrique 8.1 du	formulaire
	4.1 Nature du projet, y compris les éventue	els travaux de démolition		
	Raccordement de la rue de Runavalen au		collectif de Penr	marc'h
	Création de réseau de collecte gravitaire.			
	Refoulement des effluents eaux usées de existant de Kervily.	puis le futur poste de refou	ulement de Runa	avalen vers le poste de refoulement

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet	
Conformément à son programme d'extension des réseaux d'assainissement sur les secteurs situés en zonage d'assainissement collectif, la commune de Penmarc'h a lancé un programme triennal d'assainissement.	
Situé en zone peu propice à l'assainissement individuel et en zone de submersion, le secteur de Kervily est concerné par ce programme triennal.	
42 Décation communicament la projet	
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux	
Voir annexe.	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation	
Voir annexe.	10
	8

4.4 A quelle(s) procédure(s) admini La décision de l'autorité environnen	strative(s) d'aut nentale devra e	orisation le projet a-t-i être jointe au(x) dossie	l été ou sera r(s) d'autorisc	-t-il soumis ? ation(s).	
-					
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superfic	cie alobale de l'opératio	on - préciser le	es unités de mes	ure utilisées
Gran	deurs caractéri				Valeur(s)
Profondeur 3.20 Diamètre 1.80 Surface 20				m m m²	
4.6 Localisation du projet				CANADA CARA CARA CARA CARA CARA CARA CARA C	
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonné	ées géographiques ¹	Long 4 ° 3	6·53·56 Lat.	47 • 79 • 60 • 78
PR de Runavalen Penmarc'h - rue de Runavalen	et c), 7°a), 10°,11°a) b 38°; 43°a), l'article R. 1 l'environne Point de d Point d'arri	lépart : ivée : es traversées :	Long ° _	_'"_ Lat. _'"_ Lat.	
4.7 S'agit-il d'une modification/exten	sion d'une insta	e demande les anno	e existant ?	Qui 🗴	Non
4.7.1 Si oui, cette installation o	ou cet ouvrag	e a-t-il fait l'objet d	une évalua	tion Oui	Non x
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été au	ent les e projet et	Extension du réseau Kervilly (construction poste de refoulemen	d'assainisse des conduit	ement collectif e	existant situé rue de sous voirie, d'un

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?	
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		x		
En zone de montagne ?		×		
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×		
Sur le territoire d'une commune littorale ?	x		Commune de PENMARC'H	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×		
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×		
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×		
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×		

The state of		T		Bassin de risque - Cote Sud Finistère	1
THE REAL PROPERTY AND PERSONS ASSESSED.	Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	x		Prescrit	
海 の の の の の の の の の の の の の の の の の の の	Dans un site ou sur des sols pollués ?		×		
	Dans une zone de répartition des eaux ?		×		
	Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		x		
	Dans un site inscrit ?		x		
The second	Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?	
	D'un site Natura 2000 ?	×		Directive Oiseau et Habitat 250 m (Mejou Kervily) et 100 m (Runavalen)	
	D'un site classé ?	×		Phare d'Eckmühl et Sémaphore - 700 m	

6.1 Le projet	ojet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?						
	ces potentielles	nt : Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel			
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×				
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	X		Drainage des eaux souterraines dans la tranchée de la conduite jusqu' point bas (poste de refoulement).			
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Evacuation des matériaux extraits dans la tranchée et substitution par des matériaux de carrière.			
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×				
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		x				
Milieu nature	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		x				

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Risque de submersion marine.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		×	Uniquement en phase chantier.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	x	Ľ	Pompes totalement enterrées. Uniquement en phase chantier.

		Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		x	Traitement d'odeur prévu sur le poste de refoulement.
		Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		x	
日本の 一年の 一年の 一日の 一日の 一日の 一日の 一日の 一日の 一日の 一日の 一日の 一日		Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		x	
		Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		Rejet de l'air traité par traitement d'odeurs (filtre charbon actif).
		Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		x	
		Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	

Patrimoine / Cadre de vie / Population			X	
6.2 Les incide	ences du projet ident	ifiées d	au 6.1	ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non Si oui, décri	vez les	quelles	
				nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non Si oui, déc	iivez ie:	squeis	

	né	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les el égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join ne annexe traitant de ces éléments) :	
	Vo	oir Annexe	
		7. Auto-évaluation (facultatif)	
	AL	u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati	on
		nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Li regard du formulaire, il n'apparaît pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale typ	ne
	étu	ude d'impact car :	A Common of the
		Le dispositif d'assainissement collectif prévu devrait améliorer sensiblement la situation sanitaire dégradée du sect a fait de dispositifs d'assainissement autonomes non fonctionnels.	eur
	2/L	Les équipements se situeront sous voirie (canalisations) et sous le parking existant. Pas d'impact sur milieu naturel	
		ensible. Le fonctionnement du poste de refoulement sera sécurisé par le doublement des pompes, la possibilité d'alimentati	on
		ar un groupe électrogène, dimensionné pour tamponner 2 heures de débit de pointe, secouru sous 15 mn par	
		xploitant si besoin.	
	i'e	xploitant si besoin.	
THE RESERVE THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN THE PERSON NAMED IN THE PERSON NAMED I	i'e	xploitant si besoin. 8. Annexes	
THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T	i'e	8. Annexes Annexes obligatoires	X
THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T	l'ex	8. Annexes Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
	8.	Annexes 8. Annexes Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	X
THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T	8. 1	Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X
	8.	8. Annexes Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c),	X X
THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T	8.	Annexes Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du	X
	8.	Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d),	X X
THE RESERVE THE PARTY OF THE PA	1 2 3	Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé :	X X
	8.	Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	X X
THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T	1 2 3	8. Annexes Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b] et c], 7°a], b], 9°a], b], c], d], 10°, 11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b) et c], 7° a], b], 9°a], b], c], d], 10°, 11°a], b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et	X X
	1 2 3	**Suppoitant si besoin.** **B. Annexes** **Objet** **Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; **Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); **Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; **Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b] et c], 7°a], b], 9°a], b], c], d], 10°, 11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; **Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b] et c], 7° a], b], 9°a], b], c], d], 10°, 11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; **Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b] et c], 7° a], b], 9°a], b], c], d], 10°, 11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	X X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent Objet Plan de situation Plan de masse Plan et insertion des deux postes Photos. Annexes 4.3. Annexes 6.4. 9. Engagement et signature Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus PONT L ABBE le, 07 Novembre 2018 Fait à e Président launald Tanter Signature

nistère)



Département du Finistère (29) Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud







IRH Ingénieur Conseil
Agence de Lorient
Espace Média - 2,rue Galilée
56270 – PLOEMEUR
Tél.: +33 (0)2 97 83 08 94
Fax: +33 (0)2 97 83 07 46

www.groupeirhenvironnement.com

Sommaire

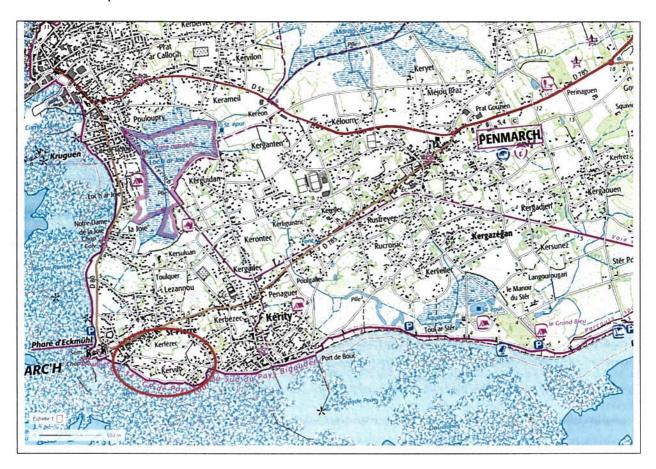


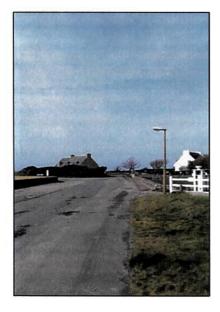
1	Des	cription générale du projet	3
	1.1	Situation géographique	3
	1.2	Implantations du poste de Runavalen	4
	1.3	Description du projet global	5
2	Des	cription du projet dans sa phase Travaux	6
	2.1	Installation de chantier	6
	2.2	Phasage	6
	2.3	Terrassement en déblais - blindage - évacuation des matériaux excédentaires	7
	2.4	Flux lors des travaux	7
3	Des	cription du projet dans sa phase exploitation	8

1 Description générale du projet

1.1 Situation géographique

Le secteur de Kervily se situe à environ 3000 mètres au Sud-Est de la commune de Penmarc'h, aux abords de l'espace maritime.

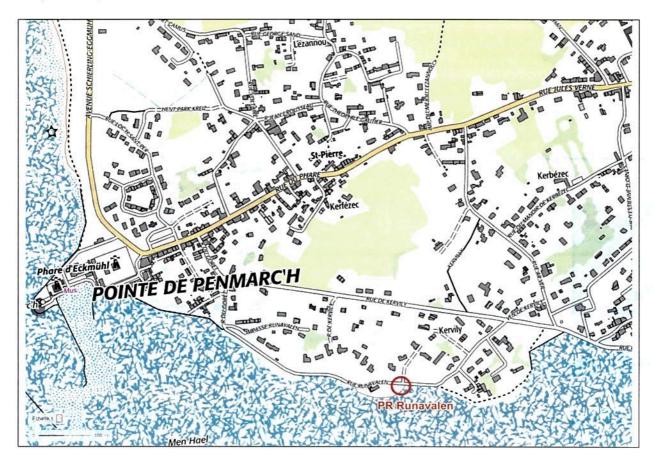




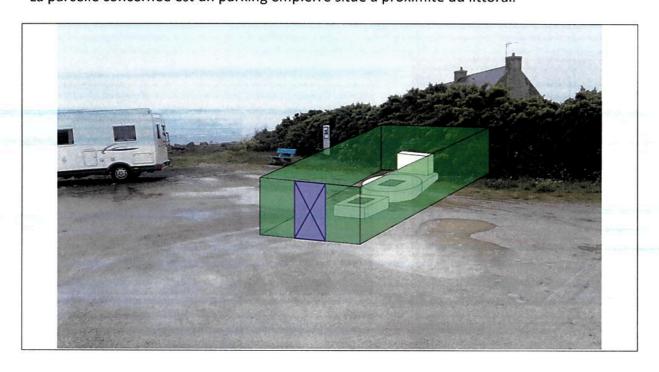


1.2 Implantations du poste de Runavalen

Le projet prévoit l'implantation du poste de refoulement de Runavalen au bout de la rue sur la parcelle portant le N° AX 552.



La parcelle concernée est un parking empierré situé à proximité du littoral.



1.3 Description du projet global

Le projet prévoit la construction d'un poste de refoulement enterré en génie civil. L'ouvrage est composé de 2 éléments accolés :

- la chambre de pompage : \emptyset 1800 mm extérieur pour une profondeur d'environ 3 mètres coiffée d'une trappe d'accès en Fonte,
- la chambre à vannes : 1700 x 2000 extérieur coiffée d'une trappe d'accès en Fonte,
- le local technique : ouvrage en génie civil de dimensions extérieures : $2400 \times 1700 \times 1200$ équipé de portes en aluminium (2 vantaux) et d'un bardage pierre.

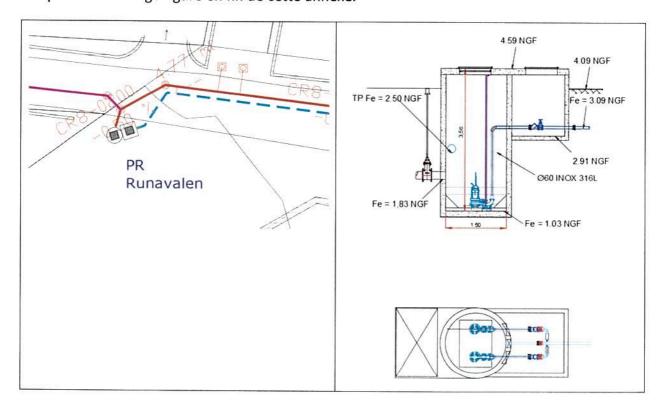
L'ouvrage à une capacité de refoulement de 6 m3/h.

Le site est partiellement submersible en cas de combinaison de forte marée, pluviométrie importante et vent de Sud.

L'ouvrage de Références Altimétriques Marines publié par le SHOM en 2012 indique un niveau des Plus Hautes Mers Astronomiques (PHMA) au niveau de St Guénolé de 5.85 m – 2.511 m = 3.34 m NGF pour une cote au niveau de la parcelle à 4,10 mètres NGF.

Compte tenu de cette proximité dans les côtes, il sera nécessaire de prévoir une rehausse des accès cuve de pompage, à la chambre à vannes du poste ainsi que de l'armoire électrique au minimum de 0.50 m par rapport au niveau du terrain naturel.

Le plan de l'ouvrage figure en fin de cette annexe.



2 Description du projet dans sa phase Travaux

2.1 Installation de chantier

Les installations de chantier implantées en extrémité de la rue de Runavalen comprendront :

- Une zone de stockage du matériel
- La fourniture et mise en place de barrière type Héras pour sécuriser le chantier.

Plan d'installation de chantier



2.2 Phasage

Les travaux vont s'articuler suivant le phasage suivant :

- Terrassements et aménagement du fond de fouille : 1 jour
- Pose des ouvrages préfabriqués : 1 jour
- Remblaiement des ouvrages : 0.5 jour
- Montage des équipements dans le poste de refoulement : 1 jour
- Réfections de chaussée : 1 jour

2.3 Terrassement en déblais - blindage - évacuation des matériaux excédentaires

Fouilles en pleine masse

<u>Généralités</u>

Les fouilles pour encaissement des ouvrages dans le sous-sol seront réalisées par tous moyens manuels ou mécaniques.

Les pentes des talus de terrassement seront de 1/1.

Assèchement

L'étude géotechnique réalisée dans le cadre de l'étude Projet indique la présence d'eau dans le terrain. Il ne sera prévu une pompe d'assèchement équipée d'une crépine et d'un géotextile qui rejettera les eaux pompées vers le réseau d'eaux pluviales.

Matériaux excédentaires

Les matériaux excédentaires seront tous évacués vers une décharge agréée.

Remblais

Les remblais seront exécutés avec les matériaux d'apport en provenance de carrière agrée et composé de peu de fines.

Mise en place du génie civil

La mise en place des ouvrages sera réalisée par l'intermédiaire d'une grue mobile sur camion.

2.4 Flux lors des travaux

Lors des travaux, l'accès des engins de chantier se fera via la rue de Runavalen.

Lors de la phase de terrassements, l'évacuation des matériaux sera assurée par un camion benne 26 Tonnes.

3 Description du projet dans sa phase exploitation

Cet ouvrage aura un temps de fonctionnement journalier moyen de 1 heure par jour pour la partie pompage.

En raison du très faible débit d'eaux usées journalier en arrivée sur ce poste (6 m3/j), le relevage du panier de dégrillage (rétention des plus gros éléments) sera assuré de manière hebdomadaire par l'exploitant par l'intermédiaire d'un fourgon 3.5 T qui se garera devant l'ouvrage.

Il sera malgré tout prévu un nettoyage au camion hydrocureur tous les 3 mois (durée de l'intervention 2 heures).

Département du Finistère (29) Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud







IRH Ingénieur Conseil
Agence de Lorient
Espace Média - 2,rue Galilée
56270 – PLOEMEUR
Tél.: +33 (0)2 97 83 08 94
Fax: +33 (0)2 97 83 07 46

Post	Poste de refoulement des eaux usées de Runavalen						
Risque de déversement au milieu naturel	 Doublement des équipements en cas de défaillance d'une des deux pompes. Capacité de stockage prévue dans la cuve du poste permettant de contenir deux heures de débit de pointe. Inverseur de source sur l'armoire électrique permettant de passer en alimentation via un groupe électrogène. rehausse des dalles et armoire électrique à +0.50 m par rapport au TN pour éviter la submersion des équipements. mise en place de bouchons sur les ouvrages de visite du réseau afin d'éviter l'intrusion d'eau marine dans ces derniers et d'éventuels dommages aux pompes du poste de refoulement 						
Génération d'odeurs	Il est prévu un traitement d'odeur par filtre charbon actif avec obligation de garanties pour l'installateur.						
Génération de bruit	Sans objet.						
Impact paysager	Le projet prévoit un bardage en pierre sur le local technique. Le projet prévoit la création d'une haie plantée en périphérie de l'ouvrage de manière à masquer les équipements.						

